

Pointe de Tréchauffé



Une randonnée proposée par Vallée d'Aulps Tourisme

Une randonnée qui débute par la montée jusqu'au col de l'aiguille avec les chèvres pour vous tenir compagnie, ensuite le sentier grimpe dans la forêt jusqu'à atteindre la pointe de Tréchauffé et son magnifique panorama sur le Lac Léman.

Depuis le sommet vous bénéficiez également d'une vue sur les sommets de la Vallée d'Aulps et le Jura Suisse.

Durée	2h 10	Difficulté	Moyenne
Distance	3,97 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	371 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	371 m	Commune	La Forclaz (74200)
Point haut	1 613 m	Régions	Alpes, Chablais
Point bas	1 242 m		



Trace n° 78287756



Description

(D) Départ du parking de Tréchauffé (situé après le belvédère et après les chalets de Tréchauffé). Depuis le parking, revenir sur ses pas sur 300 mètres sur la route, en direction des chalets de Tréchauffé.

(1) Prendre le sentier à droite en direction de la [Pointe de Tréchauffé](#).

(2) Au col de l'Aiguille prendre le sentier à droite qui s'enfonce dans la forêt jusqu'à atteindre une partie très raide équipée d'escaliers métalliques aménagés pour faciliter la montée.

(3) Arrivé au sommet, il faut quitter le sentier afin d'accéder sur la droite à la Pointe de Tréchauffé à une cinquantaine de mètres.

(A) Le retour se fait par le même sentier.

Points de passages

D/A Le Chamois, La Forclaz
N 46.314046° / E 6.62845° - alt. 1 242 m - km 0

1 Chalets de Tréchauffé
N 46.316076° / E 6.629767° - alt. 1 255 m - km 0.27

2 Col de l'Aiguille
N 46.319237° / E 6.632576° - alt. 1 401 m - km 1.1

3 Pointe de Tréchauffé
N 46.315312° / E 6.637386° - alt. 1 612 m - km 1.96

D/A Le Chamois, La Forclaz
N 46.314046° / E 6.62845° - alt. 1 242 m - km 3.96

Informations pratiques

À proximité

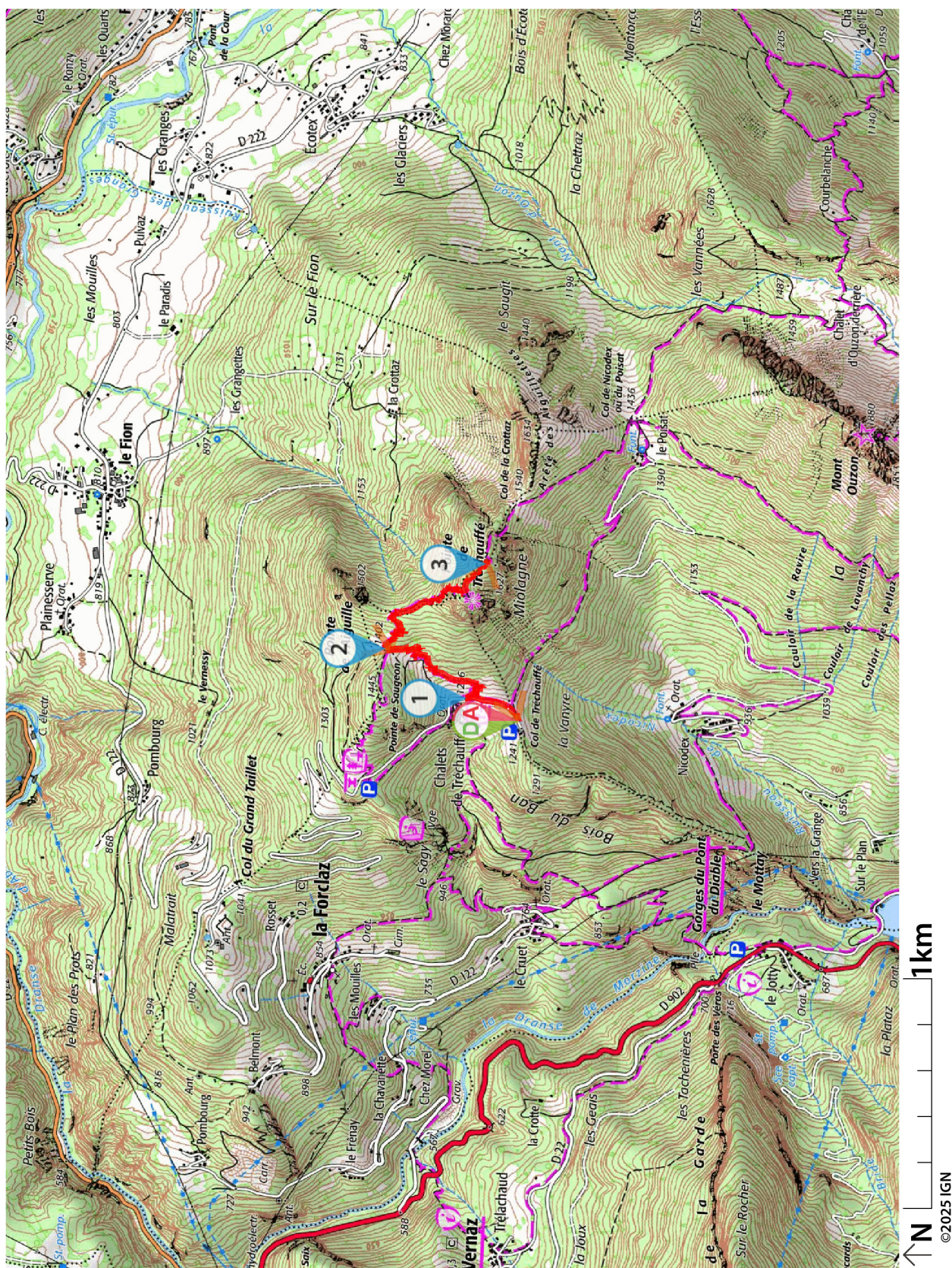
(D) Belvédère de Tréchauffé

(2) Pointe de l'aiguille

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-78287756/>

En savoir plus : - 1748 Rte des Grandes Alpes

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

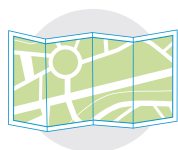
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



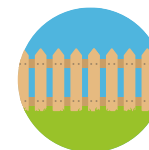
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



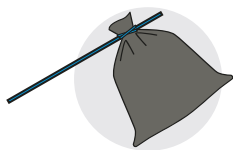
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.